Le radar PDG

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 244

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027915

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Congé-formation: pas même un postulat!

Il est difficile parfois de se libérer des associations d'idées qui s'attachent aux mots comme à des fonds de casserole.
« Congé-formation » est souvent compris comme le désir de renvoyer les adultes sur les bancs de l'école ; on y voit comme le désir d'une scolarité prolongée. En fait, il s'agit d'offrir aux salariés une disponibilité que ne leur concèdent ni les exigences du travail, ni les vacances-évasion.

Un objectif important

Le congé-formation ne recouvre pas seulement le perfectionnement professionnel, mais la participation à des activités désintéressées civiques, sociales, syndicales.
Le congé-formation est une donnée importante d'un dépassement de la condition salariée.
Dès 1965, l'O.I.T. en a fait l'objet d'une résolution ; le canton de Genève avait, au moment de la revision du Code des obligations, formulé sur ce sujet une initiative cantonale ; les Chambres avaient écarté sa proposition lors de la revision du CO.
Quelques années plus tard, le conseiller national Schmid (de Saint-Gall) revient à la charge sous la forme d'un postulat (on sait qu'un postulat, qui n'est qu'un vœu dans la procédure parlementaire suisse, est très rarement refusé). Sur ce sujet d'intérêt primordial, malgré l'intervention du porte-parole de l'Union syndicale, malgré le rappel, par le conseiller national Baechtold, des domaines nombreux où il a été considéré comme légitime qu'après quelques années on fasse appel auprès d'une Chambre renouvelée contre une décision antérieure (car enfin les esprits ou les idées peuvent mûrir !), rien n'y fit.
Le congé-formation fut envoyé d'emblée à la corbeille : que les employeurs et les salariés s'en occupent !
Or c'est justement un domaine où la solution ne peut être trouvée qu'en dépassant le corporatisme des professions ou l'égoïsme des employeurs.
Pour ceux qui auraient des illusions sur l'ouverture d'esprit du Parlement...

Le radar PDG

« Etre une sorte de radar qui capte les idées dans le monde » : ce « radar », c'est le PDG d'Iril, Jean Nussbaumer, « numéro un de l'industrie de la maille en Suisse » ; ce slogan, c'est le titre de l'hommage de la « Tribune de Genève » (dans son magazine économique bimestriel du mardi 2 octobre 1973) rendu à ce « manager non conformiste », dont la réussite « exceptionnelle » (un atelier de 50 personnes à Renens, il y a vingt ans ; une société au chiffre d'affaires annuel de 130 millions de francs, aujourd'hui) est citée en exemple aux lecteurs du quotidien genevois.
« Le roi des bas et des collants » : la journaliste chargée d'interviewer Jean Nussbaumer, Hélène Rastello, ne lésine pas sur les superlatifs. Jusqu'au problème de la participation qui est abordé sans détours : « C'est pourquoi, je crois à la participation, mais à chaque stade de l'activité, essentiellement pour aider les divers chefs dans leurs décisions et leurs responsabilités, et également pour tout ce qui touche à l'organisation dans le travail ». Voilà une définition de la participation qui ramènerait à de justes proportions le débat engagé à ce sujet au niveau fédéral ! Malheureusement, la journaliste genevoise nous laisse ici sur notre faim, comme elle ne précise pas les raisons d'un certain désabusement qui pointe aux lignes suivantes dans le propos de ce « chef d'entreprise qui ne veut pas être comme les autres » : « Les deux tiers de notre production sont encore concentrés dans l'Etat de Vaud. Mais l'atmosphère ici n'est pas très favorable pour le développement de l'industrie. Je pense qu'elle y disparaîtra progressivement comme à Genève. C'est notamment pour cette raison que nous nous sommes étendus en Suisse alémanique et dans le nord du canton. » Diable ! On comprend à demi-mot les réticences du PDG d'IRIL face à la Suisse romande, cette terre ingrate qui ne lui a permis qu'une progression de 130 millions en vingt ans quant au chiffre d'affaires...

Une grève significative

Mais il y a peut-être plus. Des signes avant-coureurs, curieusement passés sous silence par la presse traditionnelle, donneraient à penser que la main-d'œuvre d'IRIL ne vit pas au même rythme que son patron ce merveilleux rush vers l'expansion européenne : controverses à propos du réajustement des salaires au coût de la vie au début de l'année, controverses à propos d'augmentations de salaires refusées cette année, et tout dernièrement (26 septembre) cette grève dans un atelier du département des bas (800 machines et 3 équipes de travail regroupant 80 personnes) où l'on vit face à face la direction et les 25 grévistes (des hommes, et étrangers, pour la plupart) décidés à obtenir une augmentation de 2 % (accordée après l'épreuve de force).

La suite dans la « Tribune de Genève »

On attend maintenant la suite de l'hagiographie de la « Tribune de Genève », cette fois sous le titre : « L'ouvrier chez Iril, ce maillon indispensable dans l'industrie de la maille ».